COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le trente juin à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CEBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

•	Monsieur	Georges CEBE	Maire
•	Madame	Florence VALETTE	Adjoint
•	Monsieur	Alain HOAREAU	Adjoint
•	Madame	Catherine VIVANCOS	Adjoint
•	Monsieur	Richard BOYE	Adjoint

• Mesdames et Messieurs : ANDERS Michael - WACHTER Christiane - VIVANCOS Claude - THIBAULT Françoise - GOOVAERTS Koen - VIVANCOS Chantal - COINTRE Marc - CABROL Ghislaine - MARECHAL Karine.

Absents excusés: Mme CEBE Elodie - Mr PELLISSIER Laurent - Mme DUBOIS Laura - Mr CABROL Josian - Mr SOULIGNAC Jacques.

Procurations: Mme CEBE Elodie à Mme VIVANCOS Chantal - Mr PELLISSIER Laurent à Mr ANDERS Michael - Mr CABROL Josian à Mme CABROL Ghislaine.

0-0-0-0-0-0-0

Monsieur Alain HOAREAU est élu secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 13 Avril 2015 :

Adopté à l'UNANIMITE

Monsieur ANDERS propose à Monsieur le Maire que le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour après avoir fait observer que certains termes techniques : « admission en non valeur » ne paraissent pas clairs.

Monsieur le Maire le met aux voix tel que proposé dans la convocation.

Ordre du jour Adopté à l'Unanimité

Monsieur CEBE aborde l'examen de l'ordre du jour

1°) TRANSACTIONS IMMOBILIERES:

- Maison voisine du Lycée Jacques Brel Place du collège

Monsieur le Maire rappelle que la Région était prête en 2013 à acheter le bâtiment communal qui jouxte les installations du lycée sur le site du Planel, il indique qu'une révision du prix par le service des domaines vient d'être effectuée, ce qui porte le montant de cette vente à 141 445.00 €.

Après débat à l'Unanimité le conseil municipal confirme sa décision de vendre à la Région sur la base de l'estimation du service des Domaines et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

- Cession de terrain à l'hôpital de St Pons

Un projet d'extension et d'aménagement des locaux de l'hôpital est en préparation et un terrain communal situé en dessous du chemin qui conduit à Portes serait nécessaire pour la mise en œuvre de cette opération.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal donne un accord de principe pour céder à l'hôpital local la parcelle D 572 d'une contenance de 688 m², charge Monsieur le Maire de solliciter le service des Domaines pour connaître la valeur du terrain.

- Cession à l'école St Joseph

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'OGEC St Joseph qui souhaite acquérir la parcelle communale AB 217 d'une contenance de 35 m².

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations du conseil municipal sur ce sujet, en particulier le 20 décembre 2013 où un accord de principe avait été donné pour une mise à disposition pouvant être sous forme de bail ou de vente et une délibération du 08 juillet 2014, qui sur demande de l'OGEC, portait sur la conclusion d'un bail emphytéotique.

Monsieur le Maire précise que les exigences tenant à la sécurité de l'école expliquent le fait que l'OGEC se porte acquéreur du bien.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal accepte le principe d'une vente et charge Monsieur le Maire de consulter le service des Domaines pour disposer d'une évaluation.

- Local technique place de l'évêché

Monsieur le Maire présente la demande formulée par le gestionnaire de la pizzeria de la Rue de l'évêché qui dispose en location d'un local communal situé à l'arrière du transformateur électrique place de l'évêché.

Le projet consisterait à mettre à disposition de cet établissement cet espace destiné à être aménagé en toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal, considérant qu'il s'agit du domaine public accepte de conclure avec le demandeur un bail emphytéotique administratif. Confie à Monsieur le Maire le soin de mener à bien cette opération.

- Exercice de la chasse sur les terrains communaux

Afin de clarifier la position de la commune à propos de l'exercice du droit de chasse sur ses terrains, Monsieur le Maire propose de les mettre à disposition du groupement cynégétique du St Ponais.

Après débat, proposition adoptée à la Majorité (3 abstentions).

2°) <u>MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE</u> COMMUNES DU PAYS SAINT-PONAIS :

Monsieur le Maire rappelle la dernière délibération du Conseil de Communauté de Communes par laquelle une modification a été adoptée pour la mise en œuvre du contrat de rivière Orb et notamment coordination, animation, information et conseil dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, dans le bassin versant Orb et Libron.

Il s'agit d'une organisation qui permet d'assumer la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) qui doit être effective à compter du 1^{er} Janvier 2016.

La modification des statuts porte sur la participation des établissements publics de coopération intercommunale du bassin versant de l'Orb et du Libron en lieu et place des communes adhérentes au syndicat mixte intercommunal de la vallée de l'Orb.

Après débat le conseil municipal se prononce à la Majorité, 5 pour – 12 abstentions et souhaite qu'une information plus complète soit demandée à la Communauté de Communes sur le sujet.

3°) FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Chantal VIVANCOS conseillère municipale déléguée aux écoles.

Celle-ci expose ce que pourrait être le fonctionnement des services périscolaires dès la prochaine rentrée scolaire.

Il semble possible de proposer d'une part, une activité périscolaire de théâtre pour les classes primaires, de musique pour les classes maternelle, à raison d'une heure par semaine pour chaque école, et d'autre part une aide aux devoirs d'une heure 4 jours par semaine.

Par ailleurs le service de garderie serait maintenu.

Madame VIVANCOS propose également au conseil municipal de débattre sur la gratuité du service.

Après débat, à l'Unanimité le conseil municipal décide d'adopter les propositions présentées et de fixer pour les parents leur participation financière sur la base d'un tarif mensuel par enfant de :

- 4,00 € : pour le service de garderie
- 6 00 € : pour le service d'animation
- 9,00 € : pour le service d'aide aux devoirs

Le conseil municipal décide également la création d'une régie pour l'encaissement des produits liés à ces services et confie à Monsieur le Maire le soin de mettre en œuvre ces décisions.

4°) CHEMIN DE RANDONNEE GR7 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la commune par le comité départemental de la randonnée pédestre qui souhaite inscrire le GR 7 au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée. Il demande pour cela l'avis de la commune et son autorisation pour traverser les parcelles communales et le baliser.

Après débat adopté à l'Unanimité.

5°) ADMISSIONS EN NON VALEUR :

Monsieur le Maire présente une liste proposée par la comptable du Trésor, de titres relatifs à des consommations d'eau qu'il conviendrait d'admettre en non valeur pour un montant global de 3 821,46 €

Après débat proposition acceptée à l'Unanimité

6°) MOTION PORTANT SUR LA NOUVELLE REGION :

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de motion proposé par l'Association des Maires de l'Hérault pour une répartition équitable des pouvoirs entre Montpellier et Toulouse dans la future grande région.

Après un large débat la motion est adoptée à la Majorité : 5 pour – 1 contre - 11 abstentions.

7°) QUESTIONS DIVERSES:

- Mise en place des agendas d'accessibilité programmée :

Monsieur le Maire précise que tous les établissements recevant du public devront avoir réalisé avant le 27 septembre 2015 une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée qui consiste à fixer les conditions d'aménagement des lieux pour être en conformité avec les normes d'accessibilité.

Après débat, à l'Unanimité, le conseil municipal confie à Monsieur le Maire le soin de conduire cette opération.

Subvention aux écoles publiques :

Monsieur HOAREAU sollicite l'avis du conseil municipal sur les modalités d'aide à certaines activités extra scolaires proposées par les enseignants des écoles publiques de Frescatis.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal souhaite que les projets des écoles fassent l'objet d'une concertation préalable avec les représentants de la municipalité, ce qui permettra de nouer un véritable partenariat pour le bien des enfants dans la mesure de nos moyens techniques et financiers.

Pour solder l'année scolaire 2014/2015 Monsieur HOAREAU propose l'attribution de 500,00 € à la coopérative scolaire pour l'école maternelle.

Proposition adoptée à l'Unanimité.

- Organisation du 14 Juillet :

Monsieur le Maire fait part de la programmation du 14 juillet et sollicite l'ensemble des élus pour le bon déroulement de la journée.

- Information emprunt budget de l'eau :

Monsieur le Maire fait part de sa décision prise par délégation du conseil municipal pour la mobilisation d'un prêt de 426 000,00 € tel que prévu sur le budget de l'eau auprès de la Banque Postale sur la base d'un taux fixe de 2,29 %.

- Information vente immeuble Miséricorde

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'immeuble communal de la Miséricorde a été effectivement vendu conformément aux décisions qui avaient été prises par le conseil municipal.

- Information mobilisation Association des Maires de France :

Monsieur le Maire donne lecture d'un message adressé par l'AMF qui a décidé d'engager une journée nationale d'action le samedi 19 septembre 2015 pour alerter le gouvernement sur la situation des collectivités.

La séance est levée à 23 heures 35.

XXXXXXXXX